

**DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PIBRAC**

Séance du 9 mars 2021

L'an deux mille vingt et un le 9 mars à 18 h 30 le Conseil municipal de la commune légalement convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Camille POUPONNEAU, Maire.

Etaient présents : Camille POUPONNEAU – Benoît RABOT – Laurence DEGERS – Miguel PAYAN – Franck DUVALEY – Nicolas DELPEUCH – Rachel MOUTON – Fanny PRADIER – Marion JOUAN RENAUD – Benoît BEAUDOU – Nathalie NICOLAÏDES – Didier KLYSZ

Ayant donné pouvoir : Honoré NOUVEL à Benoît RABOT – Brigitte HILLAT à Nicolas DELPEUCH – Guillaume BEN à Franck DUVALEY – Denise CORTIJO à Rachel MOUTON – Maryline LOUIS LHOSTE à Laurence DEGERS – Denis LE BOT à Benoît RABOT – Gilbert FACCO à Benoît BEAUDOU – José SALVADOR à Miguel PAYAN – Corinne DUFILS JUANOLA à Franck DUVALEY – Nathalie FAYE à Marion JOUAN RENAUD – Nathalie CROSTA à Miguel PAYAN – Laurence TARQUIS à Fanny PRADIER – Yann KERGOURLAY à Fanny PRADIER – Romuald BEAUVAIS à Laurence DEGERS – Bruno COSTES à Nathalie NICOLAÏDES – Gilles ROUX à Nathalie NICOLAÏDES – Odile BASQUIN à Didier KLYSZ

Secrétaire de séance : Marion JOUAN RENAUD

Présente sans voix délibérative : Dorothee CAMPAGNOLLE, Directrice Générale des Services

7 Finances Locales

7.1 Décisions budgétaires

Délibération n° 202103DEAC20 « BUDGET »

Objet : Vote du budget primitif 2021 de l'Espace Culturel de Pibrac (ECP)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2311-1 et suivants,

VU l'article 107 de la Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

VU le Décret n° 2016-834 du 24 juin 2016 relatif à la mise en ligne de documents budgétaires par les collectivités territoriales et par leurs établissements publics de coopération,

VU l'instruction comptable M14 applicable aux communes,

VU l'avis de la commission permanente en date du 4 mars 2021,

VU l'avis favorable émis par le Conseil d'exploitation de l'ECP en date du 8 mars 2021,

VU la délibération n° 202102DEAC14 en date du 9 février 2021 portant sur le vote de la tenue du débat d'orientation budgétaire de l'exercice 2021,

VU la délibération n° 202103DEAC18 en date du 9 mars 2021 adoptant le Compte Administratif de l'ECP de l'exercice 2020,

VU la délibération n° 202103DEAC19 en date du 9 mars 2021 adoptant l'affectation du résultat 2020,

Madame le Maire présente le projet de budget annexe ECP primitif 2021 qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

- en section de fonctionnement à la somme de 410 888 euros et
- en section d'investissement à la somme de 41 704 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 24 voix pour, 3 abstentions (M. COSTES, Mme NICOLAÏDES, M. ROUX) et 2 voix contre (M. KLYSZ, Mme BASQUIN) :

- APPROUVE le présent budget, comme présenté ci-dessus :
 - au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
 - au niveau de chaque opération pour la section d'investissement (chapitres 20-21-23) et au niveau du chapitre lorsque celui-ci n'est pas rattaché à une opération.

Pour extrait conforme au registre sont les signatures. Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Nombres de votants		
Exercice	Présents	votants
29	12	29
Pour	Contre	Abstentions
24	2	3
Date de la convocation : 26/02/2021		
Date d'envoi et d'affichage de la convocation : 01/03/2021		

Acte rendu exécutoire après :
- dépôt en Préfecture le
- publication, affichage le

Le Maire,

Camille POUPONNEAU